

Conseils pratiques pour vous aider dans le cadre de la procédure de demande d'asile affirmative (« affirmative asylum ») auprès de l'USCIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le site web de l'USCIS contient des informations sur les personnes habilitées à faire une demande d'asile affirmative en remplissant le formulaire I-589, Demande d'asile et de suspension des procédures d'expulsion (Application for Asylum and for Withholding of Removal), à l'adresse uscis.gov/i-589. Le site web dispose d'un outil d'instructions de dépôt qui indique où déposer le formulaire I-589, en fonction des informations que vous fournissez. Pour savoir si vous pouvez déposer votre formulaire I-589 de demande d'asile affirmative en ligne ou par courrier postal, consultez le site uscis.gov/humanitarian/form-i-589-filing-instructions-tool. Le formulaire et les instructions relatives au formulaire sont également disponibles sur le site web.

Si vous faites l'objet d'une procédure d'expulsion devant un tribunal de l'immigration, vous pouvez déposer une demande d'asile défensive afin de présenter votre dossier à un juge de l'immigration qui statuera sur votre cas. Consultez le site web de l'USCIS pour plus d'informations sur l'asile affirmatif et défensif à l'adresse uscis.gov/humanitarian/refugees-and-asylum/asylum/obtaining-asylum-in-the-united-states.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Si vous changez d'adresse après avoir déposé le formulaire I-589, suivez les instructions à cet effet sur le site uscis.gov/addresschange. La mise à jour de votre adresse vous permet de recevoir notre correspondance et bénéficier de nos prestations en temps utile et d'éviter les retards.

POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE DE LA DEMANDE

1. Si vous déposez une demande sur papier, utilisez la version la plus récente du formulaire I-589, disponible à l'adresse uscis.gov/i-589.
2. Si vous avez déjà un numéro A, indiquez-le sur votre formulaire I-589. Si vous ne l'indiquez pas et nous ne parvenons pas à vous retrouver dans notre système, il se peut que nous vous attribuions un nouveau numéro A et que cela retarde le traitement de votre demande.
3. Veillez à ce que toutes les informations biographiques figurant dans votre demande d'asile soient exactes, notamment votre adresse et votre numéro de téléphone. Nous constatons souvent des erreurs dans l'orthographe des noms, des dates de naissance et des adresses actuelles.
4. Vérifiez que votre demande sur papier est complète pour éviter son rejet. Confirmez que vous avez signé votre demande sur papier et joint toutes les pages du formulaire.
5. Joignez les justificatifs éventuels à l'appui de votre demande lorsque vous déposez votre dossier.

6. Si vous devez fournir des documents supplémentaires après avoir déposé votre demande, vous devez le faire au moins sept à dix jours ouvrables avant votre entretien. Si vous avez déposé une demande sur papier, transmettez-les à votre bureau local des demandes d'asile. Si vous avez déposé votre demande en ligne, téléchargez-les avec votre demande via votre compte en ligne USCIS. Renseignez-vous auprès de votre bureau local des demandes d'asile sur sa politique en matière de présentation de documents. Pour trouver votre bureau local, consultez egov.uscis.gov/office-locator/#/asy.

REmplir le formulaire I-589

1. Indiquez les noms de votre conjoint et de **tous** vos enfants, y compris les beaux-enfants, les enfants décédés ou disparus, les enfants adoptés et les fils et filles mariés ou non, quel que soit leur âge, que vous souhaitez ou non les inclure dans votre demande d'asile. Indiquez votre conjoint et vos enfants, qu'ils se trouvent aux États-Unis ou hors du territoire, et même s'ils déposent leur propre demande d'asile séparément.
2. Une fois que l'USCIS aura accepté votre formulaire I-589, vous devrez fournir vos empreintes digitales et des photographies. Tous les membres de votre famille inclus dans votre demande devront également fournir leurs empreintes digitales et des photographies. Nous vous enverrons un avis de rendez-vous pour la collecte des données biométriques dans lequel figureront des informations écrites sur le lieu et le moment où vous devrez fournir vos empreintes digitales et vos photographies. Chaque membre de la famille inclus recevra un avis de rendez-vous avec son numéro de reçu et des informations biométriques. Tous doivent se présenter au rendez-vous munis de l'avis de rendez-vous de collecte de données biométriques. Si vous ne vous présentez pas au rendez-vous pour fournir vos empreintes digitales et vos photographies, le traitement de votre dossier sera retardé. Ce retard causé par le demandeur retardera également la date à laquelle vous pourrez obtenir un document d'autorisation d'emploi.
3. Dans la partie A.I., question 8, du formulaire I-589 (« Résidence aux États-Unis (*le lieu de votre domicile habituel*) »), indiquez l'adresse à laquelle vous vivez physiquement aux États-Unis. Si votre adresse physique est différente de l'adresse où vous recevez votre courrier, vous devez également indiquer votre adresse postale à la question 9 (« Adresse postale aux États-Unis (*si elle est différente de l'adresse indiquée à la rubrique 8*) »).
4. Si une autre personne reçoit votre courrier à votre place à votre adresse postale, vous pouvez indiquer le nom de cette personne dans le champ « Aux soins de (*le cas échéant*) » (In care of) de votre réponse à la question 9.
5. Si votre adresse postale est une boîte postale, indiquez cette adresse à la question 9 et indiquez l'adresse à laquelle vous résidez physiquement à la question 8.
6. Si votre conjoint, vos enfants, vos parents ou vos frères et sœurs demandent également l'asile, indiquez-le dans votre demande d'asile à la partie C.1 et mentionnez les noms et numéros A des membres de votre famille.

PRÉPARATION À L'ENTRETIEN DE DEMANDE D'ASILE

1. Nous pouvons vous informer de la date de votre entretien sur l'asile jusqu'à trois semaines avant sa date prévue.
2. Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter à l'entretien une copie du formulaire I-589 que vous avez envoyé et de tous les documents justificatifs.
3. Apportez les documents originaux à votre entretien : documents d'identité tels que certificats de naissance ou de mariage, documents d'identification nationaux, passeports et autres justificatifs.
4. Vous pouvez soumettre des justificatifs supplémentaires au moins sept à dix jours ouvrables avant l'entretien. Si vous avez des justificatifs de votre demande d'asile stockés dans votre téléphone, vous pouvez les présenter en imprimant une capture d'écran et l'envoyant au moins sept à 10 jours ouvrables avant la date prévue pour votre entretien. Si vous soumettez des justificatifs moins de sept à dix jours ouvrables avant l'entretien prévu, le traitement de votre dossier peut être retardé. Si vous avez déposé une demande sur papier, soumettez tous les justificatifs supplémentaires à votre bureau local des demandes d'asile. Si vous avez déposé votre demande en ligne, téléchargez-les sur votre compte en ligne USCIS. Renseignez-vous auprès de votre bureau des demandes d'asile local sur sa politique en matière de présentation de documents. Pour trouver votre bureau local, consultez [egov.uscis.gov/office-locator/#/asy](https://uscis.gov/office-locator/#/asy).
5. Si vous souhaitez être interrogé le même jour que les membres de votre famille qui ont également demandé l'asile séparément, veuillez en faire la demande à votre bureau des demandes d'asile. Celui-ci peut organiser les entretiens le même jour ou avec le même agent, si cela est possible. Vous pouvez contacter le bureau qui vous a été attribué aux coordonnées ci-dessous.
6. Si vous avez inclus votre conjoint et vos enfants dans votre formulaire I-589 en tant que personnes à charge pour votre demande d'asile, ils doivent vous accompagner à l'entretien. Si vous avez de jeunes enfants, veuillez apporter une activité calme et non électronique pour votre enfant, comme un livre de coloriage. Il se peut que les jeunes enfants n'aient pas besoin de rester avec vous pendant toute la durée de l'entretien ; si possible, demandez à quelqu'un de s'occuper d'eux lorsqu'ils n'ont pas besoin d'être avec vous.

DÉCISION

Un fonctionnaire chargé des questions d'asile déterminera si vous y avez droit. Un superviseur de ce service vérifiera la conformité de cette décision à la loi. Pour en savoir plus sur les types de décisions, consultez uscis.gov/humanitarian/refugees-and-asylum/asylum/types-of-affirmative-asylum-decisions.

PRESTATIONS POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU DROIT D'ASILE

Si l'asile vous est accordé, vous pouvez bénéficier de prestations et de services, tels que l'aide financière, l'assistance médicale, la préparation à l'emploi, le placement, la formation à la langue anglaise et d'autres services offerts par le bureau de réinstallation des réfugiés du département américain de la Santé et des Services sociaux (U.S. Department of Health and Human Services Office of Refugee Resettlement). Ces services sont disponibles pour une durée limitée après l'obtention de l'asile. Pour en savoir plus, consultez le site [acf.hhs.gov/sites/default/files/documents/orr/orr_asylee_fact_sheet.pdf](https://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/documents/orr/orr_asylee_fact_sheet.pdf).

QUESTIONS

Veillez faire part de toutes vos questions éventuelles à votre bureau des demandes d'asile local par courrier électronique. Vous trouverez ses coordonnées à egov.uscis.gov/office-locator/#/asy.



U.S. Citizenship
and Immigration
Services